

Évolution des salaires de base et conditions d'emploi dans le secteur privé Résultats définitifs du 3^e trimestre 2020

Alertes : l'enquête Acemo trimestrielle a été suspendue au deuxième trimestre 2020 (données portant sur le 1^{er} trimestre 2020). Les évolutions trimestrielles de salaire des premiers et deuxième trimestres 2020 ne peuvent donc pas être calculées. Elles sont remplacées dans cette publication par l'évolution sur l'ensemble du premier semestre 2020.

Depuis l'enquête portant sur le 2^e trimestre, le questionnaire de l'enquête a été allégé. Les indicateurs de durée hebdomadaire collective, et les proportions de salariés au forfait, à temps partiel et en contrat à durée déterminée de cette publication sont calculés en utilisant la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Fin septembre 2020, 17,1 % des salariés du privé travaillent à temps partiel et 82,9 % travaillent à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus, hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales. Pour 14,0 % des salariés à temps complet, le temps de travail est décompté sous la forme d'un forfait en jours. Pour les autres, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est de 35,6 heures.

Dans ces mêmes entreprises, l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés croît de 0,2 % entre les mois de juin 2020 et septembre 2020. Il augmente de 1,5 % entre septembre 2019 et septembre 2020. À titre de comparaison, l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) diminue de 0,2 % sur la même période (1).

L'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés progresse de 0,3 % au 3^e trimestre de l'année, soit 1,5 % sur un an au troisième trimestre.

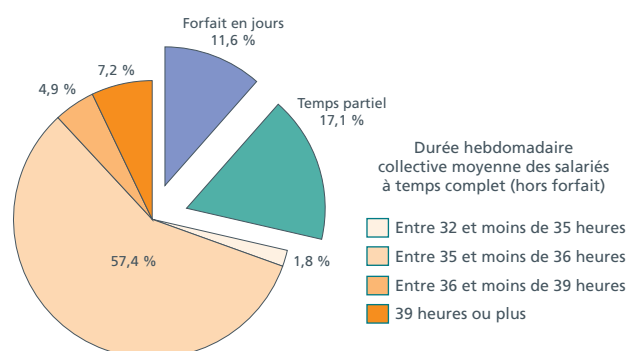
Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales, 17,1 % des salariés travaillent à temps partiel à la fin du mois de septembre 2020 (graphique 1) (2). Les secteurs où la proportion de salariés à temps partiel est la plus élevée sont les activités privées de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (36,8 %), les autres activités de services (qui comprennent les arts, spectacles, associations, etc. ; 32,6 %) et l'hébergement et la restauration (30,4 %) (tableau 1).

Fin septembre 2020, 82,9 % des salariés des secteurs concurrentiels hors agriculture et emplois publics travaillent à temps complet.

Pour 14,0 % des salariés à temps complet (soit 11,6 % de l'ensemble des salariés), le temps de travail est décompté sous forme d'un forfait en jours. Les secteurs qui recourent le plus au forfait en jours sont ceux des activités financières et d'assurance (30,6 %), ceux de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines (28,8 %), ceux de la fabrication de matériels de transports (28,4 %), et ceux de l'information et de la communication (27,8 %) (tableau 1).

Hors salariés sous le régime du forfait en jours, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet s'établit à 35,6 heures au 3^e trimestre 2020. Au 30 septembre 2020, 83,0 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus (hors forfait en jours) ont une durée de travail hebdomadaire collective de moins de 36 heures et 10,2 % des salariés ont une durée de travail de 39 heures ou plus.

Graphique 1
Répartition de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus selon la durée du travail au 3^e trimestre 2020



Lecture : 57,4 % de l'ensemble des salariés (soit 80,4 % des salariés à temps complet hors salariés au forfait en jours) ont une durée du travail comprise entre 35 heures et moins de 36 heures.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares DSN-Sismmo, extraction du 30/11/2020 ; calculs Dares.

(1) Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, indice le plus adapté pour analyser les évolutions du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les modalités de revalorisation du Smic font quant à elles référence à l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie (-0,4 % de septembre 2019 à septembre 2020).

(2) En raison du changement de la source utilisée à partir de l'enquête portant sur le 2^e trimestre 2020, les chiffres des graphiques 1 et 2 et du tableau 1 ne sont pas parfaitement comparables à ceux des publications antérieures.

C'est dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, dans celui des transports et entreposage et dans celui de la construction que la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est la plus élevée : elle atteint 36,5 heures par semaine dans le premier et respectivement 36,2 et 36,0 heures dans les deux autres (tableau 1).

Le volume d'heures travaillées (3) dont le calcul inclut les entreprises de moins de 10 salariés et les salariés à temps partiel est en hausse par rapport à juin 2020 (graphique 2).

Au 3^e trimestre de l'année 2020, la proportion des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) s'établit à 11,0 %. Cette proportion varie avec la taille de l'entreprise : 14,4 % des salariés des entreprises de 10 à 19 salariés sont titulaires de ce type de contrat, contre 8,6 % de ceux des entreprises de 500 salariés ou plus (tableau 1).

Le recours aux contrats à durée déterminée varie également selon les secteurs d'activité. Ceux de la fabrication de matériel de transport et ceux de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines emploient peu de CDD (respectivement 4,5 % et 5,2 %), alors que le secteur des autres activités de services compte jusqu'à 22,6 % de ses salariés en CDD.

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,2 % au cours du 3^e trimestre 2020. Il augmente de 0,2 % dans l'industrie et le tertiaire et de 0,3 % dans la construction (tableau 2).

Fin septembre 2020, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés augmente de 1,5 % sur un an, quand l'indice des prix à la consommation (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) diminue de 0,2 % sur la même période (graphique 3). Sur un an, les salaires en euros constants augmentent donc de 1,7 % dans l'ensemble des secteurs. Ils augmentent de 2,2 % dans la construction, de 1,7 % dans l'industrie et de 1,6 % dans le tertiaire (graphique 4).

Au cours du 3^e trimestre 2020, le salaire mensuel de base croît de 0,3 % pour les ouvriers et de 0,2 % pour les employés, les professions intermédiaires et les cadres (tableau 2).

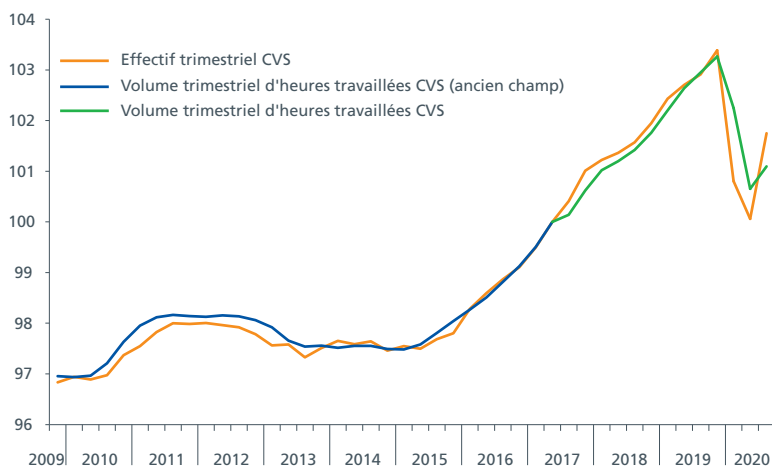
Sur un an, le SMB progresse de 1,5 % pour les ouvriers, les employés et les cadres et de 1,3 % pour les professions intermédiaires. En euros constants, il augmente de 1,7 % pour ouvriers, les employés et les cadres et de 1,5 % pour les professions intermédiaires sur la même période (graphique 4).

Entre juin 2020 et septembre 2020, le salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) croît de 0,3 %. Il progresse de 0,4 % dans la construction, de 0,3 % dans l'industrie et de 0,2 % dans le tertiaire (tableau 3). En un an, le SHBOE augmente de 1,5 %. Il croît de 1,9 % dans la construction, de 1,6 % dans l'industrie et de 1,5 % dans le tertiaire.

Graphique 2

Emploi salarié trimestriel et volume d'heures travaillées*

Base 100 au 2^e trimestre 2017



* Le volume d'heures travaillées et l'emploi trimestriel sont estimés sur l'ensemble des entreprises (de toutes tailles).

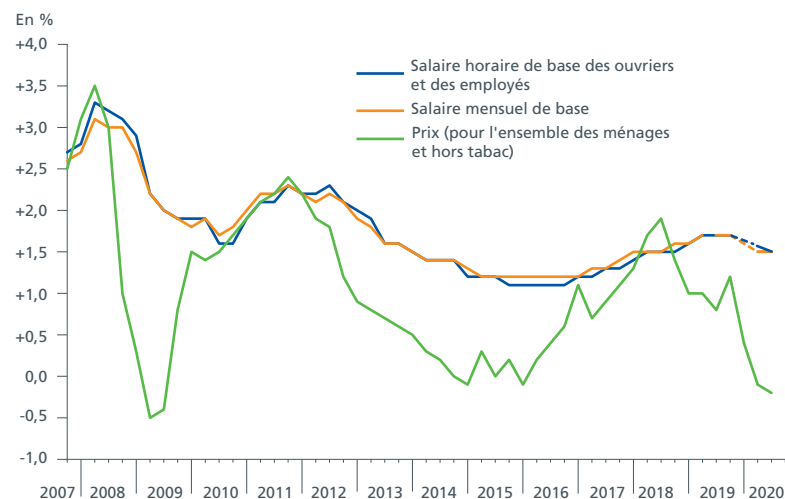
Champ à partir du 3^e trimestre 2017 : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Champ jusqu'au 2^e trimestre 2017 : champ précédent hors Drom, hors associations loi 1901 de l'action sociale et hors syndicats de copropriété.

Sources : À partir du 1^{er} trimestre 2020 : Dares DSN-Sismmo ; Insee, estimations d'emploi. Jusqu'au 4^e trimestre 2019 : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, estimations d'emploi.

Graphique 3

Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



Avertissement : pour le salaire horaire de base et le salaire mensuel de base, le glissement annuel au 1^{er} trimestre 2020 ne peut pas être calculé.

Champ à partir du 2^e trimestre 2018 : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Champ jusqu'au 1^{er} trimestre 2018 : champ précédent hors Drom, hors associations loi 1901 de l'action sociale et hors syndicats de copropriété.

Sources : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, indice des prix à la consommation.

L'enquête trimestrielle Acemo porte sur les salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extra-territoriales des entreprises (au sens d'unités légales) de 10 salariés ou plus. Les résultats bruts présentés sont établis à partir des 19 400 questionnaires exploitables reçus au 8 décembre 2020.

Les résultats provisoires relatifs au 4^e trimestre 2020 seront publiés le 5 février 2021.

Des résultats plus détaillés issus de cette enquête sont disponibles sur le site Internet du ministère du Travail : www.dares.travail-emploi.gouv.fr, menu Dares - Études et statistiques, rubrique Statistiques (de A à Z) :

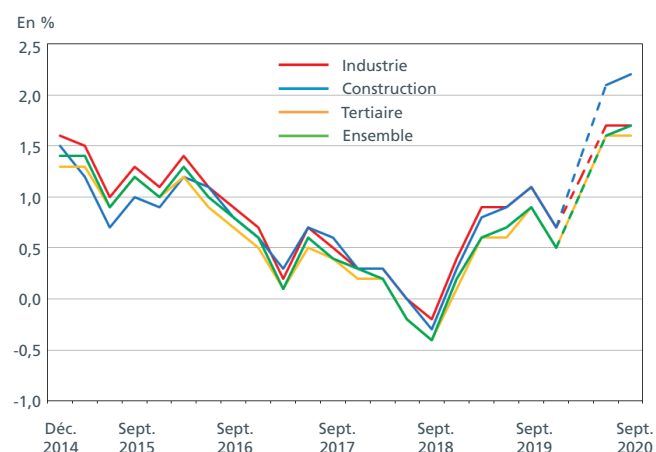
- [Les indices de salaire de base \(lettre S\)](#)

- [La durée collective hebdomadaire \(lettre D\)](#)

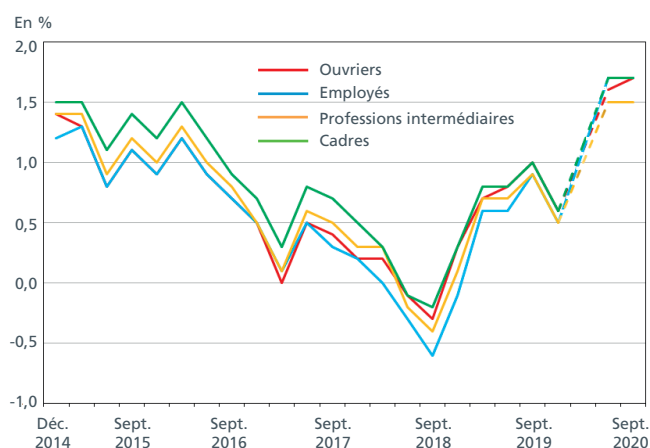
Jérôme Hananel (Dares).

Graphique 4 Glissement annuel des salaires mensuels de base (en euros constants)

Par secteur d'activité



Par catégorie socioprofessionnelle



Avertissement : pour le salaire mensuel de base, le glissement annuel au 1^{er} trimestre 2020 ne peut pas être calculé.

Champ à partir du 2^e trimestre 2018 : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Champ jusqu'au 1^{er} trimestre 2018 : champ précédent hors Drom, hors associations loi 1901 de l'action sociale et hors syndicats de copropriété.

Sources : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages et hors tabac.

Tableau 1

Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet et proportion de salariés au forfait, à temps partiel, en CDD, au 3^e trimestre 2020

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée** (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion de salariés (en %) ...		
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus		... au forfait en jours***	... à temps partiel	... en contrat à durée déterminée
Ensemble (10 salariés ou plus)	2,6	80,4	6,8	10,2	35,6	14,0	17,1	11,0

Par taille d'entreprise*

10 à 19 salariés	0,4	71,1	4,2	24,4	36,2	4,4	17,9	14,4
20 à 49 salariés	0,7	73,8	6,1	19,4	36,0	7,4	18,4	12,4
50 à 99 salariés	1,2	80,2	6,5	12,1	35,7	10,6	21,1	13,2
100 à 249 salariés	2,3	81,4	7,9	8,3	35,6	14,2	15,6	11,6
250 à 499 salariés	3,7	83,7	7,9	4,7	35,4	16,1	14,8	10,3
500 salariés ou plus	4,4	85,8	7,5	2,3	35,2	19,8	16,4	8,6

Par secteur d'activité

DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution.....	2,9	91,6	1,7	3,8	35,2	17,3	5,8	7,0
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.....	2,5	87,0	4,3	6,1	35,4	9,2	7,4	12,4
C2 : Cokéfaction et raffinage.....	7,4	92,1	0,5	0,0	34,9	16,3	2,8	7,5
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines.....	7,4	71,9	15,3	5,4	35,6	28,8	4,6	5,2
C4 : Fabrication de matériels de transport.....	1,4	76,8	18,8	3,1	35,5	28,4	4,1	4,5
C5 : Fabrication d'autres produits industriels.....	6,4	76,8	8,2	8,6	35,5	12,7	4,4	5,8
FZ : Construction.....	0,2	71,9	8,1	19,8	36,0	7,9	3,4	9,1
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles.....	1,4	77,5	11,0	10,1	35,7	13,8	15,3	8,9
HZ : Transports et entreposage.....	2,3	77,9	2,8	17,0	36,2	5,4	10,3	6,2
IZ : Hébergement et restauration.....	5,6	59,9	1,8	32,7	36,5	3,5	30,4	15,1
JZ : Information et communication.....	0,9	79,7	12,3	7,1	35,6	27,8	5,0	9,7
KZ : Activités financières et d'assurance.....	6,3	87,6	2,4	3,7	35,2	30,6	12,2	7,1
LZ : Activités immobilières.....	5,8	81,1	3,2	9,9	35,5	14,5	8,3	8,3
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	1,2	82,0	8,1	8,7	35,6	16,4	25,0	13,8
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (****).....	1,5	95,9	0,9	1,8	35,1	3,6	36,8	17,4
RU : Autres activités de services.....	1,9	90,5	2,4	5,1	35,3	8,7	32,6	22,6

* Les tailles d'entreprise sont définies en fonction du nombre de salariés comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail.

** La durée collective du travail correspondant à un temps complet peut, dans certaines entreprises ou certains établissements, être inférieure à 35 heures.

*** Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

**** Seules les activités privées de ce secteur sont prises en compte.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares DSN-Sismmo, extraction du 30/11/2020 ; calculs Dares.

Tableau 2

Évolution des salaires mensuels de base par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité

En %

	Variations trimestrielles		Variation semestrielle	Variation trimestrielle	Variation annuelle au 3 ^e trimestre 2020
	3 ^e trim. 2019	4 ^e trim. 2019	1 ^{er} semestre 2020	3 ^e trim. 2020	
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus).....	0,3	0,2	1,0	0,2	1,5
DE à C5 : Industrie.....	0,3	0,1	1,1	0,2	1,5
FZ : Construction.....	0,3	0,2	1,5	0,3	2,0
GZ : Commerce.....	0,2	0,2	1,0	0,2	1,5
IZ : Hébergement et restauration.....	0,2	0,2	0,6	0,4	1,2
JZ : Information et communication.....	0,3	0,3	0,7	0,2	1,3
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien.....	0,3	0,2	1,1	0,2	1,5
GZ à RU : Tertiaire.....	0,3	0,2	0,9	0,2	1,4
OUVRIERS.....	0,3	0,2	1,0	0,3	1,5
DE à C5 : Industrie.....	0,3	0,1	1,1	0,2	1,5
FZ : Construction.....	0,3	0,2	1,5	0,4	2,2
GZ : Commerce.....	0,3	0,3	1,0	0,3	1,7
IZ : Hébergement et restauration.....	0,3	0,2	0,2	0,6	0,9
JZ : Information et communication.....	0,1	0,2	0,3	0,2	0,7
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien.....	0,2	0,2	0,9	0,1	1,2
GZ à RU : Tertiaire.....	0,3	0,2	0,8	0,3	1,3
EMPLOYÉS.....	0,3	0,2	1,1	0,2	1,5
DE à C5 : Industrie.....	0,3	0,2	1,4	0,2	1,8
FZ : Construction.....	0,3	0,1	1,3	0,3	1,8
GZ : Commerce.....	0,2	0,2	1,0	0,2	1,4
IZ : Hébergement et restauration.....	0,2	0,1	0,7	0,4	1,2
JZ : Information et communication.....	0,3	0,2	0,9	0,3	1,4
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien.....	0,2	0,2	1,4	0,2	1,8
GZ à RU : Tertiaire.....	0,3	0,2	1,0	0,2	1,4
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES.....	0,3	0,2	0,9	0,2	1,3
DE à C5 : Industrie.....	0,3	0,1	1,0	0,2	1,4
FZ : Construction.....	0,2	0,2	1,5	0,1	1,9
GZ : Commerce.....	0,2	0,2	0,9	0,3	1,4
IZ : Hébergement et restauration.....	0,3	0,2	0,2	0,4	0,8
JZ : Information et communication.....	0,2	0,2	0,8	0,2	1,1
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien.....	0,3	0,2	0,9	0,3	1,4
GZ à RU : Tertiaire.....	0,3	0,2	0,8	0,3	1,3
CADRES.....	0,3	0,2	1,0	0,2	1,5
DE à C5 : Industrie.....	0,3	0,1	1,2	0,2	1,6
FZ : Construction.....	0,2	0,1	1,6	0,1	1,9
GZ : Commerce.....	0,2	0,2	1,1	0,2	1,5
IZ : Hébergement et restauration.....	0,3	0,2	2,7	0,2	3,2
JZ : Information et communication.....	0,4	0,4	0,7	0,2	1,3
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien.....	0,3	0,3	1,1	0,2	1,6
GZ à RU : Tertiaire.....	0,3	0,3	1,0	0,2	1,5

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

DARES INDICATEURS

Édité par la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Directrice de la publication : Selma Mahfouz

Rédactrice en chef : Magali Madeira. Secrétaires de rédaction : Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali

Conception graphique et impression : Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

✉ Réponses à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

© Contact presse : Joris Aubrespin-Marsal

joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

dares.travail-emploi.gouv.fr

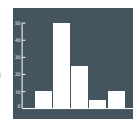
Données
des graphiques
et tableaux
accessibles
au format excel

Tableau 3
Évolution des salaires horaires de base des ouvriers et des employés par secteur d'activité

En %

	Variations trimestrielles		Variation semestrielle	Variation trimestrielle	Variation annuelle au 3 ^e trimestre 2020
	3 ^e trim. 2019	4 ^e trim. 2019	1 ^{er} semestre 2020	3 ^e trim. 2020	
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus).....	0,3	0,2	1,1	0,3	1,5
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,1	0,1	1,3	0,3	1,7
BZ : Industries extractives	0,3	0,1	0,8	0,0	1,0
DZ : Prod. et distribution électricité, gaz, vapeur et air conditionné	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
EZ : Prod. et distribution eau assainissement, gestion déchets et dépollution	0,1	0,2	1,8	0,5	2,5
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac.....	0,2	0,2	1,3	0,3	1,7
C2 : Cokéfaction et raffinage (*)	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	0,3	0,1	1,1	0,3	1,5
CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,1	0,1	1,1	0,3	1,5
CJ : Fabrication d'équipements électriques	0,3	0,1	1,2	0,2	1,6
CK : Fabrication de machines et équipements n.c.a.....	0,4	0,2	1,0	0,3	1,4
C4 : Fabrication de matériels de transports	0,3	0,1	0,9	0,2	1,2
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	0,3	0,2	1,1	0,2	1,5
CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure ...	0,1	0,2	1,1	0,3	1,5
CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie	0,3	0,2	1,2	0,3	1,7
CE : Industrie chimique	0,3	0,1	1,4	0,2	1,8
CF : Industrie pharmaceutique	0,3	0,3	1,3	0,2	1,8
CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques.....	0,3	0,1	1,1	0,2	1,5
CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements.....	0,3	0,1	0,9	0,2	1,2
CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	0,5	0,3	1,3	0,3	1,9
FZ : Construction	0,3	0,2	1,3	0,4	1,9
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,2	0,2	1,1	0,3	1,5
HZ : Transports et entreposage	0,3	0,3	0,8	0,3	1,3
IZ : Hébergement et restauration	0,2	0,2	0,6	0,4	1,2
JZ : Information et communication	0,3	0,2	0,9	0,3	1,4
KZ : Activités financières et d'assurance	0,2	0,2	1,1	0,2	1,6
LZ : Activités immobilières	0,3	0,1	1,3	0,2	1,6
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,2	1,4	0,1	1,7
MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	0,4	0,3	1,0	0,2	1,4
MB : Recherche-développement scientifique (*).....	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s
MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,0	0,0	1,0	0,1	1,1
NZ : Activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,2	1,5	0,1	1,8
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (**).....	0,6	0,2	1,0	0,2	1,5
PZ : Enseignement	1,0	0,4	0,5	0,4	1,2
QA : Activités pour la santé humaine	0,6	0,2	0,9	0,3	1,4
QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	0,6	0,2	1,1	0,2	1,5
RU : Autres activités de service.....	0,2	0,1	0,9	0,2	1,2
RZ : Arts, spectacles et activités récréatives.....	0,3	0,1	1,0	0,3	1,5
SZ : Autres activités de services.....	0,2	0,2	0,8	0,2	1,1
Regroupements particuliers :					
Industrie (DE à C5)	0,3	0,2	1,1	0,3	1,6
Construction (FZ).....	0,3	0,2	1,3	0,4	1,9
Tertiaire (GZ à RU).....	0,3	0,2	1,0	0,2	1,5

* Données non significatives (n.s) en raison du faible nombre d'ouvriers et d'employés dans ce secteur d'activité.

** Seules les activités privées de ce secteur sont prises en compte.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Les résultats présentés dans cette publication sont établis en nomenclature agrégée « NA » qui est fondée sur la nomenclature d'activité économique (Naf rév. 2) depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les secteurs d'activité retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A 17 et A 38 de la nomenclature agrégée « NA » (pour en savoir plus, cf. le site www.insee.fr rubrique « définitions, méthodes et qualités », puis « nomenclatures », « nomenclature agrégée - NA 2008 »).